

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-sept septembre deux mille dix-sept, à vingt heures trente, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20/09/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Camille DUDOGNON, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Alexandre MAZIN, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES :** Sylvie ALAMARGOT (délégation de vote à Alain DARBON), Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Camille DUDOGNON), Dominique GILLES (délégation de vote à Alain FAUCHER), Sylvette CHADELAUD (délégation de vote à Jean-Louis BREGAINT), Claudine LAFOREST (délégation de vote à Jean-Pierre NEXON), Michelle MONDIT (délégation de vote à Bernard POUSSIN).

**ABSENTS :** Arlette DEMAR, Dominique MARQUET.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2017-099 : VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE POUR L'ENTRETIEN ET L'AMELIORATION DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que, suite aux demandes formulées par les communes, la Communauté de Communes de Noblat prévoit pour l'année 2018, la réalisation de travaux de grosses réparations et d'amélioration de la voirie d'intérêt communautaire pour un montant de 220 000 € HT.

Il est proposé de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'obtention d'une subvention de 40 % du montant hors taxe de ceux-ci.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Sollicite** le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, pour une subvention de 88 000 €, représentant 40 % d'une dépense prévisionnelle de 220 000 € HT, pour la réalisation de travaux de grosses réparations et d'amélioration de la voirie d'intérêt communautaire,

**Charge** Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention,

**Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 28 septembre 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 28.09.17

Publié ou notifié

Le : 28.09.17



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE POUR L'ENTRETIEN ET L'AMELIORATION DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

---

Date de transmission de l'acte : 28/09/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 28/09/2017

---

Numéro de l'acte : 2017-099 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170927-2017-099-DE

---

Date de décision : 27/09/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions